

Fiche descriptive de la formation / Programme

Public concerné / prérequis :

Futur Animateur Prévention (AP) secteur SMS .

Prérequis : attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services de prévention des CARSAT/CRAM/CGSS. A fournir à l'inscription. La journée du dirigeant est un préalable obligatoire.

Objectifs :

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels dans l'établissement;
- S'inscrire en tant qu'AP SMS dans cette démarche de prévention;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre tout projet de prévention ;
- Intégrer les spécificités de TMS Pros dans un projet de prévention des TMS si l'établissement est concerné.

Contenu :

- Enjeux de prévention des risques professionnels dans le secteur sanitaire et médico-social;
- Etat des lieux d'un établissement pour identifier ses enjeux, objectifs et priorités;
- Structuration d'une démarche de prévention contextualisée, mobilisatrice et pérenne et conditions de réussite ;
- Analyse de l'activité et compréhension des TMS;
- Méthodologie d'observation et d'analyse de situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...);
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration ;
- Méthodologie et cadrage de projet(s) de prévention (note de cadrage de projet);
- TMS Pros dans le cas du projet de prévention des TMS d'un établissement ciblé ou souhaitant rentrer dans le programme national.

Méthodes pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Alternance de périodes de formation en présentiel et de mise en œuvre en entreprise (travail intersession).
Exposés participatifs, Mises en situation (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences, Echanges.

Durée et organisation :

6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3j + 2j +1j (groupe de 8 personnes maximum),
2 x 2,5 jours de travaux d'intersession dans l'établissement répartis entre les périodes 3j/2j puis 2j/1j, répartis sur une période de 6 puis 12 semaines.

2 demi-journées d'accompagnement de 4 heures dans l'établissement en commun avec le dirigeant.

Ces demi-journées sont conduites par le formateur durant la période de formation de l'AP. Elles permettent d'accompagner le dirigeant et son AP dans la finalisation de la lettre d'engagement, la mise en place d'actions et le cadrage du projet de prévention animé par l'AP développé durant sa formation.

Validation de la formation, validation des acquis :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer par Action STE, un certificat d'AP de l'assurance maladie -risques professionnels et de l'INRS (*si le stagiaire a satisfait aux épreuves certificatives*). Le certificat est valable 36 mois et devra être renouvelé par une formation de mise à jour des compétences (MAC) d'une durée de 14h. Les compétences sont validées selon une grille évaluative à partir du travail intersession.

Accessibilité/délai :

Accessibilité du module aux PSH : nous signaler pour adaptation du module ou réorientation.

Délai : délivrée sous 6/9 mois.

Tarif : Inter* : à partir de 600€/jour/stagiaire (groupe constitué à partir de 3 personnes)

Intra* (et OF) : à partir 1500€HT /jour (groupe de 3 à 10 personnes).

*Hors frais de déplacement des 1/2 journées dirigeant/AP.